

Objectifs : *Retrouver un climat de communication favorable à l'expression des difficultés, des « décalages » entre associés.
Prendre des décisions porteuses de mieux – être pour tous.*

Nos atouts, nos références : 120 entreprises agricoles ont bénéficié des conseils de nos experts

Contenu de la prestation :

Ecoute de la demande et partage du cadre d'intervention et des attentes

Aide à l'adhésion à la démarche des autres membres

Ecoute des différents membres

- Recherche des valeurs et objectifs personnels et mise en commun
- Recherche des compromis et des accords pour un fonctionnement en groupe
- Concilier les valeurs et objectifs personnels avec les objectifs du groupe
- Recherche des éléments de décision pour (re)définition un nouveau projet
- Echange et Partage sur « le nouveau fonctionnement » de chaque membre
- Ecriture d'un règlement intérieur. (Facultatif)

La méthode d'intervention vise à favoriser les échanges entre les associés

→ pour leur permettre de déterminer :

- les "valeurs" et les objectifs personnels de chaque associé
- la (les) cause(s) des difficultés rencontrées,
- les compromis possibles

→ Elle s'appuie sur **des points d'étapes** qui ont pour but de :

- mesurer le niveau d'atteinte des objectifs,
- identifier les points positifs, les difficultés rencontrées et les pistes de progression.

Remise d'un compte rendu en fin de prestation (ou 15 jours après les 4 premières ½ journées

Un suivi est prévu entre 6 mois et un an après la remise du compte rendu et donne lieu à une actualisation de ce compte rendu.

Public :

Tous les agriculteurs (GAEC, association agricole, groupe de travail) confrontés à des difficultés relationnelles internes à leur société de travail.

Tarif et conditions de vente sur demande

Responsable produit : Myriam BERTHOMIEU

Intervenant : Myriam BERTHOMIEU Conseiller Agricole spécialisé en gestion des relations humaines

Chambre d'Agriculture, Comité de Développement Agricole du Sud Aveyron 12400 Vabres L'Abbaye
Tel: 05 65 98 16 00
Email : cdasa@aveyron.chambagri.fr

Modalités :

Prestation individuelle ou collective (défini lors de la contractualisation)

Durée, fréquence :

2.5 jours répartis en séquences d'une ½ journée chacune sur 12 semaines complétées par une ½ journée de suivi de six mois à un an après la prestation

La Chambre d'Agriculture respecte un code d'éthique fondé sur vos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels. Elle est engagée dans une démarche qualité. Vous pouvez consulter le site www.aveyron.chambagri.fr rubrique Démarches qualité pour obtenir plus de détails.